

NGO Group for the Convention on the Rights of the Child  
**Database of NGO Reports presented to the UN Committee on  
the Rights of the Child.**

---

**Document Title:**  
**Situation des enfants au Sénégal**

**Region:**  
West Africa, Africa

**Country:**  
**Senegal**

**Issued by:**  
DEI - Senegal

**Date of publication of NGO Report:**

**Date of presentation to presessional working group:**

**CRC Session**  
(at which related national state party report was submitted):  
10th Session : Oct - Nov 95

**Language:**  
French

---

**Document Text**

[Link to the related state party report at UNHCHR in English](#)  
[Link to the related state party report at UNHCHR in French](#)

Rappel

La section sénégalaise de DEI en réponse à la sollicitation entend par cette présente apporter sa contribution relative à la situation des enfants au Sénégal. Il s'agit d'observations faites et d'informations collectées par DEI dans le cadre de l'exécution de son mandat et dans les limites de ses moyens actuels.

Généralités :

Le Sénégal en accédant à la souveraineté internationale a su dans le cadre de la codification de sa législation conserver certaines de ses valeurs éducatives et socioculturelles parmi lesquelles le respect que l'adulte doit à l'enfant en termes de prise en charge, de tolérance, de protection et de responsabilité.

Cette donnée était renforcée par le fait que l'enfant n'existait pas en tant qu'individu, mais comme élément du groupe. Aussi ce respect devrait-il être assuré par la communauté entière. S'il est vrai que pour des raisons que l'on devine aisément cette situation a largement évolué, il n'en demeure pas moins que le souci de la protection de l'enfant est constitué dans les

différents textes législatifs et réglementaires compétents en la matière : Constitution - Code de la Famille - Code Procédure Pénale - Code Pénal - Code du Travail - Charte du Sport...

Cela explique aisément pourquoi le Sénégal est partie de la quasi totalité des instruments internationaux assurant des droits à l'homme en général et spécifiquement aux enfants.

La création somme toute récente d'un Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille peut être considéré comme une volonté politique des autorités de prendre en charge d'une manière plus pointue les besoins de l'enfant par le biais de ses deux socles la femme et la famille. Cela constitue une prise en considération de certaines caractéristiques de la société sénégalaises parmi lesquelles nous notons :

- une forte islamisation
- une influence assez forte de l'islam et de la culture woloff
- l'existence de la famille élargie
- le rôle conféré à la femme comme gardiennes du foyer et responsable de l'éducation normative.
- l'existence de la polygamie au sein de bien de ménages.

## **La Situation des Enfants**

### **1) La Survie**

Tant en ce qui concerne la situation sanitaire et la situation nutritionnelle, elle demeure tributaire du niveau socio-économique, (ressources et sources de revenu), du niveau socio-culturel, et de l'environnement (eau - hygiène - infrastructures) des populations. Le suivi est difficile à faire surtout en zone rurale et péri-urbaine à cause de la concentration des unités de santé dans les villes et surtout à Dakar, la cherté des médicaments et le niveau intellectuel des populations concernées quant au suivi de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants.

Ainsi l'UNICEF et le gouvernement du Sénégal notent dans leur rapport de juillet 1993 sur l'Analyse de la Situation de l'Enfant et de la Femme au Sénégal, que "l'enfant sénégalais présente un retard staturo-pondéral par rapport aux normes internationales".

En Plus des difficultés soulevées ci-dessus, il faut ajouter la survivance de certaines pratiques traditionnelles qui peuvent avoir des incidences négatives sur la survie de l'enfant :

- Interdits alimentaires à la femme en grossesse et au nouveau né Recours aux plantes médicinales sans une bonne maîtrise de la posologie
- Recours aux soins des guérisseurs que l'on associe aisément aux recommandations du médecin, traitement avec une confiance plus accrue en direction des premiers cités.
- Persistance du rôle procréateur de la femme symbolisé par le non espacement des naissances et donc un sevrage assez précoce chez l'enfant en croissance.
- Méconnaissance des maladies de l'enfance qui sont mises sur le compte du non respect de certaines pratiques traditionnelles.

L'amélioration de cette situation doit passer nécessairement par :

- une meilleure décentralisation des structures sanitaires
- une étude exhaustive sur la situation sanitaire et nutritionnelle en prenant en compte les attitudes et comportements relatifs aux pratiques traditionnelles.
- une formation et un recrutement de personnels compétents en la matière.
- une politique d'éducation pour la santé améliorant davantage la participation des populations non à la prise en charge seulement, mais à la définition et à la mise en oeuvre de stratégies.
- la recherche et la vulgarisation de recettes culinaires adaptées à nos réalités et faciles d'accès aux populations
- la recherche, l'exploitation et la vulgarisation de l'utilisation de certaines plantes médicinales dont les coûts sont moindres par rapport aux médicaments importés.
- une meilleure sollicitation des ONG, associations et groupements divers
- la suppression des actions d'éclat fortement médiatisées qui perturbent plus les programmes mis en oeuvre qu'elles ne leur rendent service

## **2) Développement de l'enfant**

Education normative :

Elle reste l'apanage de la cellule familiale durant la petite enfance avec une forte participation des parents sociaux.

C'est une pratique qui durait jusqu'à l'entrée à l'école vers 7 ans ou 8 ans,

Cependant la poussée de la scolarisation fait que la "séparation" d'avec la famille arrive assez tôt (2ans - 3ans) en milieu urbain pour ]e préscolaire et en milieu rural pour l'école coranique.

### **Education préscolaire :**

- Forte densité en milieu urbain avec une majorité de structures appartenant au secteur privé (102 contre 59 en 1991). Cela rend inaccessible cette forme d'encadrement aux classes pauvres
- Les garçons constituent la majorité des effectifs.
- Faible utilisation des langues nationales surtout dans le secteur privé.
- Pas de politique allant dans le sens d'une généralisation de ce secteur de l'éducation.
- Absence d'étude allant dans le sens d'une meilleure adaptation de ce secteur aux réalités spécifiques sénégalaises. Ainsi les écoles maternelles sont loin de se situer dans le prolongement de la cellule familiale.

### **Education Primaire :**

Le Sénégal s'inscrit dans le cadre de l'éducation pour tous; cependant on peut noter :

- la faiblesse du taux de scolarisation qui n'atteint pas encore 60%
- le faible accès des filles à ce secteur de l'éducation.
- le manque de maîtres dans certaines zones.
- le taux de déperdition scolaire qui demeure assez élevé surtout dans les classes d'examens (CM2)
- l'introduction des classes à double flux pour éviter une régression de la scolarisation
- le faible accès des élèves aux fournitures et manuels scolaires à cause de ]a cherté des prix
- la lenteur dans le recrutement des enseignants à cause de la modicité du budget alloué à ce secteur.
- Non prise en compte de la dimension pré-professionnelle à ce niveau du cursus de formation scolaire.
- Prise en considération assez timide des langues nationales comme langues d'enseignement

Malgré une présence plus qu'ancienne au Sénégal, l'école suscite des réactions diverses parmi lesquelles la méfiance des parents en égard au produit qu'elle forme et qui semble encore étranger à son environnement.

Aussi, la voie vers l'éducation pour tous doit intérioriser certaines propositions des Etats généraux de l'Education et de la Formation :

- Initiation à la formation pratique
- Education à la vie
- Education à l'environnement -
- Participation populaire

### **3) La Protection**

Enfants travailleurs :

Il s'agit d'enfants qu'on rencontre surtout dans le secteur informel comme vendeurs ou revendeurs, apprentis ou exerçant de petits métiers (cireurs, laveurs ou gardiens de voitures).

Il s'agit aussi des filles domestiques. Ils présentent tous à peu près les mêmes caractéristiques et partagent les mêmes besoins :

- Provenance en général du milieu rural ou péri-urbain.
- l'essentiel de leurs activités se déroulent dans les villes
- Faiblesse ou absence de scolarisation
- Relations faibles avec le milieu familial dans le cas des filles domestiques,
- Absence de couverture sanitaire et sociale dans le cas des apprentis et des filles

domestiques

- Quasi-inexistence de contrat de travail pour les vendeurs, revendeurs et filles domestiques.
- Pas de plan de formation préétablie pour les enfants apprentis.
- Difficulté de constater des abus a cause du caractère familial des "entreprises" utilisant cette catégorie d'enfants.
- Très mauvaise rémunération des prestations fournies par ces enfants.
- Victimes souvent des rafles de la police en ce qui concerne les vendeurs et revendeurs pour cause de situation irrégulier.
- Etudes qualitatives et quantitatives encore très récentes concernant cette catégorie d'enfants.

### **Enfants de la rue :**

Il est difficile des fois de faire la démarcation au point de vue activité d'avec certains enfants travailleurs d'une manière générale. En plus de certaines ressemblances ,(niveau scolarisation - méfiance de la société -suspicion des services de sécurité...) d'avec les enfants travailleurs, ils présentent leurs propres caractéristiques liées a leur situation spécifique :

- On les assimile a tort a des délinquants ou des prédélinquants.
- Ils sont souvent en rupture avec le milieu familial
- Ils sont exposés a tous les risques d'agression et de violence parce que passant la nuit a la belle étoile
- Très peu de données sur l'ampleur et les véritables caractéristiques du phénomène.
- Absence d'hygiène corporelle et vestimentaire.
- Les enfants ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles

### **Les Enfants talibes mendiants :**

Il s'agit des enfants placés a l'école coranique et entièrement pris en charge par le maître coranique.

La plupart du temps, le maître coranique émigre de son milieu rural vers la ville avec ses talibes dont la situation en général se traduit par :

- une misère affective et sociale compte tenu d'une séparation avec les parents qui peut être longue et a laquelle s'ajoutent les mauvais traitements.
- un environnement sanitaire et hygiénique assez précaire
- un temps plus long consacré a la mendicité plutôt qu'a la formation.
- le seul débouché semble être la possibilité pour l'enfant de devenir lui aussi maître coranique et de s'installer a son compte
- Difficulté de déterminer le nombre même si l'UNICEF l'estime a 100000.

Il est a noter cependant que le programme mis en place dans le cadre de la coopération UNICEF-Gouvernement du Sénégal en faveur des enfants, nous semble viable, même si. pour le moment on ne sent pas son impact aux endroits les plus fréquentés par ces enfants dans les villes,

**Enfants en Institution (cas des enfants délinquants ou en danger moral) :** Malgré les efforts dans le sens de la couverture du territoire national et de l'amélioration de la qualité de la prise en charge au niveau éducatif, il existe des insuffisances qui donnent un aperçu sur la situation de ces enfants.

- Faiblesse du budget alloué a ce secteur
- Prise en charge stationnaire a 3FF depuis 1975
- Pas de politique de prévention globale de la délinquance juvénile
- Difficulté d'assurer la réinsertion socio-économique a cause de l'absence de débouchés
- Difficulté de passer de l'étape initiation professionnelle a la formation professionnelle a cause du manque de matière d'oeuvre et de personnel qualifié dans les structures concernées.
- Suppression du recrutement du personnel éducatif malgré l'existence de l'école qui continue a en former.
- Pas de structure spécifique de prise en charge de la délinquance féminine
- Absence d'études exhaustives sur le phénomène

### **Enfants Privés de Liberté (Prisons et Commissariats de police)**

D'une manière générale, la situation des enfants se caractérisent a ce niveau par :

- la difficulté de les séparer des adultes,
- la possibilité de pouvoir informer rapidement les parents de la situation.
- l'absence d'une participation des populations aux mesures a mettre en oeuvre
- l'absence d'une politique réelle de prise en charge et d'encadrement de cette catégorie d'enfants.
- Difficulté d'accéder aux structures ayant en charge cette catégorie d'enfants
- Pas d'études sur le phénomène en dehors des statistiques de la Police Judiciaire et de l'Administration Pénitentiaire.

Exemple : en 1991. les mineurs représentaient 5,02% de la population carcérale et 5,74% en 1992.

- les services de sécurité sont peu impliqués dans le débat sur les Droits de l'Enfant.
- Il n'existe pas encore dans le programme de formation des personnels des services de sécurité, de module relatif aux droits de l'enfant. Or, il existe des organisations qui sont prêtes a s'investir a ce niveau.

### **Administration de la Justice pour mineurs**

La procédure mise en place en la matière est spécifique pour les enfants et présente des avantages a bien des égards.

L'amélioration de cette administration de la Justice doit tenir compte de :

- La spécialisation des magistrats chargés de rendre la justice a ce niveau
- La tenue des audiences pour mineurs en dehors des jours et heures réservés aux adultes
- Une plus grande participation des services sociaux et éducatifs chargés de la confection du dossier Socio-éducatif des enfants.
- L' introduction de cours spécifiques sur les droits de l'enfant dans la formation des magistrats
- Encourager les ONG et associations intéressés a investir et a s'investir dans ce domaine.
- veiller a une participation des membres du barreau.

### **CONCLUSION**

Il existe au Sénégal un cadre structurel qui predispose a une bonne mise en oeuvre de la Convention sur les Droits de l'Enfant. Ce cadre lié a la volonté étatique constituent des atouts majeurs.

Cependant, il existe bien des lacunes dues en grande partie entre l'écart et le retard qui existent entre la formation théorique et la mise en oeuvre pratique en termes de suivi, d' application, d' évaluation.

A ce titre nous prenons l'exemple du Ministère de la Femme, de l'enfant et de la Famille.

Si. sa création est la manifestation de la volonté politique de l'Etat sénégalais, il existe des Insuffisances qui ne vont pas dans le sens de cette volonté

- Modicité du budget alloué,
- Insuffisance de personnels,
- Inexistence de structures décentralisées au niveau local surtout en ce qui concerne les enfants,
- la gestion des problèmes de l'enfant est confié a une "cellule", d'ou son caractère a priori plus que temporaire du point de vue fonctionnement,
- Certains secteurs de l'enfant échappent au contrôle de ce Ministère.
- Le Ministère ne semble'être doté des moyens pouvant lui permettre d'être pleinement

responsable de la politique gouvernementale en ce qui concerne les enfants.  
Cette situation nous amène à nous poser deux questions :

- Si ce Ministère disparaissait à la faveur d'un remaniement ministériel, comment envisager la reconstitution des structures devant prendre en charge certaines spécificités de l'enfant.
- Chargé actuellement de la politique de l'état en ce qui concerne les enfants, ce Ministère peut-il être à la fois juge et partie.

Étant entendu qu'ils existent beaucoup de Ministères (Éducation Nationale, Santé et Action Sociale, Justice, Emploi et Formation Professionnelle...), qui ont des programmes enfants, pourquoi ne pas demander à ce Ministère de jouer le rôle de contrôle, suivi et évaluation des programmes mis en œuvre par les autres départements dans le domaine considéré.  
Si toutefois, cela s'avérait non réalisable, il serait opportun pour le Sénégal de s'acheter vers la création d'un poste d'ombudsman pour les enfants.

Il nous semble important de noter avec regret qu'à l'état actuel de nos informations, le rapport du Sénégal n'a pas été porté à la connaissance des ONG et associations intervenant dans le secteur..

Pour terminer, nous tenons à souligner que DEI-Sénégal tout en participant à toute activité entrant dans le cadre de la promotion et de la sauvegarde des Droits de l'Enfant, accorde une attention particulière à la défense de ces droits.

C'est ce qui explique le dépôt d'un projet de Centre de Défense Socio-légale des enfants dont une partie du financement est acquise, mais les premières activités ne peuvent démarrer faute actuellement d'une autorisation des pouvoirs publics.

Nous sommes prêts à contribuer avec toute la fourmillante nécessaire à améliorer la défense des droits des enfants au Sénégal.

Ibrahima DIOUF

[Home](#)

---

The NGO Reports Database on Children's Rights includes all existing and public reports submitted to the Committee on the Convention of the Rights of the Child by NGOs and NGO Coalitions. The copyright of the reports are retained by the authors and use thereof must be duly acknowledged.

The database is the property of the Liaison Unit of the NGO Group for the Convention on the Rights of the Child and is managed by that unit. For further information or other enquiries please contact the Liaison Unit at [dci-ngo.group@pingnet.ch](mailto:dci-ngo.group@pingnet.ch).

---